

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2020-178 du 15 décembre 2020

Autorisations de programme et crédits de paiement

VU les articles L. 1424-29 et L. 1424-30 du Code général des collectivités territoriales,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil d'Administration,
VU l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,

CONSIDERANT que lors de la présentation de la décision modificative n°2-2020, il a été proposé de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement,

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les conclusions suivantes :

- ✓ Approuve les modifications apportées aux autorisations de programme telles que présentées dans le rapport.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT,
Philippe GROVALET



Compte-rendu de l'instance

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 15 décembre 2020 en séance ordinaire au siège du SDIS ainsi que partiellement à distance en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Philippe GROSVALET, Président du Conseil d'administration.

• Date de convocation	25 novembre 2020
• Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative	26
▪ Nombre de présents avec voix délibérative	1
▪ Nombre de participants à distance en visioconférence avec voix délibérative	17
▪ Nombre d'absents ayant donné délégation de vote	4
- Mme BIGEARD Myriam à Mme GRELAUD Carole	
- Mme CORNET Danielle à M. COROUGE Hervé	
- M. LEBEAU Bernard à Mme MEIGNEN Lydia	
- Mme SALLE Fanny à Mme FOUQUET Karine	

Ont pris part au vote :

- M. AMAILLAND Rodolphe, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole (*à distance, en visioconférence*)
- M. BACHELIER Xavier, Adjoint au Maire de Savenay (*à distance, en visioconférence*)
- Mme BIGEARD Myriam, Conseillère Départementale de Rezé 1 (*par délégation de vote*)
- M. BOLO Pascal, 3^{ème} Vice-président du Conseil d'administration, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole (*à distance, en visioconférence*)
- Mme CORNET Danielle, Conseillère Départementale de Pont-Château (*par délégation de vote*)
- M. COROUGE Hervé, Conseiller Départemental de St-Herblain 1 (*à distance, en visioconférence*)
- M. DOUAUD Bernard, Conseiller Départemental de Châteaubriant (*à distance, en visioconférence*)
- Mme FOUQUET Karine, Conseillère Départementale de Machecoul (*à distance, en visioconférence*)
- M. GAGNET Bernard, Conseiller Départemental de St-Herblain 2 (*à distance, en visioconférence*)
- M. GAUTIER Claude, Conseiller Départemental d'Ancenis (*à distance, en visioconférence*)
- M. GIRARD Patrick, Conseiller Départemental de Pornic (*à distance, en visioconférence*)
- Mme GRELAUD Carole, Conseillère Départementale de St-Herblain 1 (*à distance, en visioconférence*)
- M. GROSVALET Philippe, Président du Conseil d'administration, Conseiller Départemental de St-Nazaire 2 (*à distance, en visioconférence*)
- M. GAUTHIER Christian, Vice-Président de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique ; suppléant de Mme HALGAND Marie-Anne (*à distance, en visioconférence*)
- M. LEBEAU Bernard, Conseiller Départemental de Pont-Château (*par délégation de vote*)
- M. MATHIEU Christophe, Conseiller Communautaire CAP ATLANTIQUE (*à distance, en visioconférence*)
- M. MEUNIER Gatien, Conseiller Départemental de La Baule-Escoublac (*à distance, en visioconférence*)
- Mme MEIGNEN Lydia, Conseillère Départementale de St-Nazaire 2 (*à distance, en visioconférence*)
- M. PLOTEAU Jean-Yves, 1^{er} Vice-président du Conseil d'administration, Vice-Président de la COMPA
- Mme BESLIER Laure, Conseillère Métropolitaine de Nantes Métropole ; suppléante de M. ROUSSEL Fabrice (*à distance, en visioconférence*)
- Mme SALLE Fanny, Conseillère Départementale de Nantes 3 (*par délégation de vote*)
- M. VERGER Marcel, 2^{ème} Vice-président du Conseil d'administration, Conseiller Départemental de Blain (*à distance, en visioconférence*)

VOTE – DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	0

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.